

#### 4.069 La conservation des mangroves en Mésio-Amérique

RECONNAISSANT que les mangroves contribuent à réduire l'intensité et à limiter les effets des événements météorologiques côtiers résultant des changements climatiques mondiaux et qui pourraient être désastreux pour les sociétés humaines ;

AYANT PRÉSENT À L'ESPRIT qu'il est nécessaire d'éviter ou de prévenir la perte de la riche biodiversité soutenue par ces écosystèmes ;

CONSIDÉRANT que les forêts de mangroves de la région sont gravement menacées par l'affectation des terres à d'autres utilisations et par un tourisme et un développement urbain mal planifiés ; et

RECONNAISSANT que nous avons la capacité collective de réduire ces menaces ;

#### **Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :**

1. DEMANDE aux gouvernements de la région de Mésio-Amérique :
  - a) de tenir compte des effets de la disparition des mangroves dans les processus de gestion des risques relatifs aux menaces associées aux changements climatiques ;
  - b) de respecter les engagements relatifs à la conservation des zones humides, en particulier des mangroves, qu'ils ont pris au titre de la Convention de Ramsar sur les zones humides et plus particulièrement, les engagements pris par les gouvernements d'Amérique centrale, de réaliser les objectifs définis dans la « *Politique centraméricaine pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides* » ; et
  - c) de faire participer la société civile et le secteur privé à la planification, la prévention des risques et l'atténuation des effets associés aux changements climatiques dans les zones côtières.

**En outre, le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du Programme de l'UICN 2009-2012 :**

2. CHARGE la Directrice générale, en consultation avec les Commissions et les Comités nationaux de l'UICN d'accorder la priorité à des mesures de conservation des écosystèmes de mangroves en Mésio-Amérique.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis n'ont pas participé aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris officiellement position sur cette motion telle qu'elle a été adoptée pour les raisons données dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN.